

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 089-268904539-20240411-DELIB20240405-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Séance du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS.

Date de convocation

28/03/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme Joan RICHARDSON, M. Eric PEANNE, M. LUCAS Pierre, Mme PELTIER Françoise, M. BURGUIERE Claude

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme VELFERT Bernadette (pouvoir Mme FERRET), M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE). Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à M. E. PEANNE) Mme LETIN Carole (pouvoir à F. LOISEAU), Mme MOURGUES Josselyne.

Délibération 2024-04-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Objet de la délibération

N° 2024-04-05

Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villeneuve sur Yonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le rapport du compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré par 13 voix pour :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2023, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Secrétaire
E. PEANNE

Pour extrait conforme,
La Présidente
Nadège NAZE

